

Je dois convenir que, comme l'a dit le député, les motifs qu'on peut invoquer pour soulever la question de privilège sont pour le moins restreints. C'est vrai qu'il n'est pas facile de définir le privilège parlementaire. Les motifs qui autorisent à soulever la question de privilège sont extrêmement restreints et les députés ont trop souvent recours à cette méthode pour signaler qu'ils ne sont pas d'accord avec un autre député ou qu'ils ne sont pas satisfaits de la réponse fournie à une question. Les députés peuvent d'ailleurs avoir toutes sortes d'autres griefs.

Cependant, les éléments qui permettent de reconnaître la question de privilège sont extrêmement restreints. Je suis bien d'accord avec le député sur ce point. Je puis comprendre que le député se soit senti frustré à cause de la situation qu'il a exposée en soulevant la question de privilège parce que le problème était grave et qu'il voulait en discuter, mais, de toute façon, lui et d'autres députés ont eu la chance de le faire.

Je conviens donc que les motifs qui autorisent à soulever la question de privilège sont restreints. De fait, je tiens à rappeler aux députés qu'ils sont même extrêmement restreints. Dans ce cas-ci comme dans bien d'autres, je dois dire qu'à première vue, l'affaire soulevée par le député de Crowfoot ne justifie pas la question de privilège.

M. DOMM—LA FAÇON DE PROCÉDER AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

**M. Bill Domm (Peterborough):** Madame le Président, je soulève la question de privilège à propos de ce qui s'est passé pendant la période des questions aujourd'hui. A mon avis, tous les députés doivent être traités de la même façon. Il n'y a pas de doute que pendant la période des questions tous les autres députés ont eu l'occasion de poser des questions supplémentaires. Comme on pourra le voir dans le hansard, Votre Honneur m'a demandé de m'asseoir et de me tenir tranquille pour que le ministre de l'Environnement (M. Roberts) puisse répondre. Si j'ai bonne mémoire, Votre Honneur a déclaré plus précisément que si le ministre de l'Environnement était prêt à répondre à la question, la Chambre devrait se tenir plus tranquille. C'est à peu près ce que Votre Honneur a dit. Je me suis donc assis. Le ministre a répondu «Non» et il s'est rassis. Comme tous les députés de ce côté-ci de la Chambre ont pu le constater, je me suis levé immédiatement pour poser ma question supplémentaire.

A mon avis, cette affaire devrait être renvoyée au comité permanent des privilèges et des élections pour qu'on détermine si tous les députés ont bien le droit de poser des questions supplémentaires. S'ils ne le sont pas, je vous demande respectueusement de donner à la Chambre les raisons pour lesquelles nous ne pouvons pas poser de question supplémentaire.

● (1510)

**Mme le Président:** Il est vrai que je n'ai pas permis au député de Peterborough (M. Domm) de poser une question supplémentaire aujourd'hui. C'est que cette même question avait déjà été posée à plusieurs reprises et le ministre y avait répondu. Je ne dois pas juger de la qualité de sa réponse; je ne peux que signaler que la question a été posée à plusieurs reprises. Les députés sont tous égaux et c'est la présidence qui décide de permettre ou de refuser une question supplémentaire.

La période des questions a été très longue aujourd'hui. Un nombre particulièrement élevé de députés de ce côté-ci de la

Privilège—M. Olivier

Chambre voulaient prendre la parole. Certains députés le voulaient depuis plusieurs jours et je me sentais tout aussi frustrée que les députés eux-mêmes de ne pas pouvoir leur donner leur chance. Par conséquent, puisque cette question du député avait déjà été posée à plusieurs reprises à la Chambre, et puisque d'autres députés cherchaient à obtenir la parole, j'ai décidé de donner une chance à un autre député. Il n'y a pas là matière à soulever la question de privilège. Encore une fois, la question supplémentaire est laissée à la discrétion de la présidence et si le député consulte le hansard, il reconnaîtra qu'il n'est pas le seul à ne pas pouvoir toujours poser de questions supplémentaires. Dans la plupart des cas, pour l'autre côté de la Chambre, des questions supplémentaires ne sont jamais permises; même de ce côté-ci de la Chambre, elles ne le sont pas toujours.

**Des voix:** Bravo!

[Français]

M. OLIVIER—L'USAGE DES DEUX LANGUES DANS L'ÉDIFICE DU PARLEMENT

**M. Jacques Olivier (Longueuil):** Madame le Président, je pose la question de privilège. Il y a déjà huit ans que je siége au Parlement, et nous savons, je pense, que la Chambre avait indiqué très clairement que chaque député pouvait être servi dans sa langue, ou que chaque personne qui vient se promener à l'intérieur du parlement pourrait elle aussi obtenir des réponses dans sa langue.

Madame le Président, je dois vous signaler qu'à deux reprises hier soir, et encore ce matin, il a été impossible pour certaines personnes de se faire servir en français et de se faire répondre en français à la Chambre des communes, et cela malgré tous les efforts que vous, madame le Président, avez faits afin de changer cet état de choses.

J'imagine, madame le Président, qu'il est extrêmement important, à l'heure où nous vivons actuellement, que tous les membres de cette Chambre soient conscients, qu'ils soient francophones ou anglophones, qu'ils soient capables de se faire servir et répondre en français ou en anglais à l'intérieur de la Chambre des communes. Cela s'est passé à l'extérieur d'ici, à l'intérieur de l'édifice du Centre, cela se passe également à l'édifice de la Confédération et au restaurant parlementaire.

Madame le Président, j'aimerais que vous fassiez diligence à l'égard de ce problème en vue de venir en aide à ceux qui veulent se faire comprendre et qu'ils comprennent, une fois pour toutes, que c'est le Parlement de tout le monde et non pas strictement celui d'une culture du Canada.

**Mme le Président:** Je prends bonne note des remarques de l'honorable député, et je dois lui dire que des instructions très précises et très persistantes sont données pour qu'il y ait toujours aux deux entrées principales de la Chambre des communes, tout au moins, des personnes pouvant toujours répondre aux visiteurs dans les deux langues officielles de notre pays. Je vais de nouveau faire enquête, et si aujourd'hui personne pouvant communiquer en langue française à des visiteurs n'était affecté à l'entrée principale de la Chambre des communes, je vais immédiatement prendre des mesures pour corriger cette situation que je trouve inacceptable, tout comme l'honorable député d'ailleurs.